

QUESTIONS ORALES

LES POSTES

LES MESURES ENVISAGÉES POUR METTRE FIN AUX GRIEFS DES EMPLOYÉS

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Postes. Étant donné l'urgence de la situation ainsi que la menace de chaos et de bouleversement qui pèse sur son ministère, le ministre des Postes songe-t-il à demander à la Chambre de revenir à l'appel des motions afin de pouvoir indiquer à la Chambre quelles mesures il se propose de prendre pour mettre fin au mécontentement actuel des employés de son ministère et à la désorganisation des services postaux dans les centres importants de notre pays?

L'hon. Eric W. Kierans (ministre des Postes): Comme vous l'avez déjà indiqué, monsieur l'Orateur, tous les députés auront aujourd'hui l'occasion de participer au débat concernant la partie du projet de loi qui traite du nouveau ministère des Communications.

Pour répondre directement au chef de l'opposition, je tiens à dire que nous avons enfin arrêté aujourd'hui, avec les chefs syndicaux, les dispositions en vue de rejeter les griefs présentés au premier stade et de passer immédiatement au quatrième stade, afin que jugement sur le litige soit rendu par un tiers, ce que nous cherchons à obtenir depuis des mois. Les questions litigieuses comprennent le temps consacré à la toilette, le pointage de midi et ainsi de suite.

Je serais très heureux de voir un tiers servir d'arbitre là-dessus et en venir une fois pour toutes à la conclusion que ce n'est pas le ministre des Postes qui empêche le facteur d'aller à la maison ou au restaurant pour manger le midi ou encore insiste sur le fait qu'il doit revenir au bureau de poste, mais que ce sont les chefs syndicaux qui sont au fond de tout cela.

M. l'Orateur: A l'ordre. D'après la question posée, je me demandais si le ministre ferait une déclaration à l'appel des motions.

L'hon. M. Kierans: Ma foi, je crois que cela suffit pour le moment, monsieur l'Orateur.

L'hon. M. Stanfield: J'ai une question supplémentaire à poser au ministre des Postes. Il est toujours assez facile de recevoir du ministre des réponses aux questions non posées, mais très difficile d'obtenir de lui des réponses aux questions qu'on lui pose effective-

ment. D'après les propos du ministre, il me semble disposé à recourir à un tiers pour régler ces différends. Comme il est difficile d'obtenir des réponses des ministres, même lors de l'étude en comité des bills, j'aimerais lui demander s'il a l'intention de donner suite à sa menace plutôt provocatrice et probablement inacceptable de congédier des postiers ou s'il s'en tient à sa première idée de recourir aux formalités ordinaires des griefs pour résoudre les questions en suspens. Le ministre a-t-il l'intention de donner suite à ses menaces de poursuivre les postiers qui font la grève?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, nous tentons depuis des semaines d'en arriver à une entente permettant à un tiers parti d'arbitrer les questions litigieuses. Ce n'est rien de nouveau; nous y avons été entraînés malgré nous et c'est la solution que nous cherchons.

En ce qui concerne les déclarations de vendredi soir, nous demandons aujourd'hui à la Commission des relations de travail dans la Fonction publique de déclarer que la grève actuelle est, en fait, illégale et, deuxièmement, d'autoriser des poursuites contre ceux qui sont mêlés à la grève. Je dois dire que le gouvernement actuel est très fier du contrat qu'il a signé avec les facteurs.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'ai une question complémentaire à poser au ministre des Postes, monsieur l'Orateur. De son propre aveu, le gouvernement reconnaît le bien-fondé de la recommandation du rapport Freedman portant que les modifications aux méthodes de travail doivent faire l'objet de négociations avant d'être mises en application. En conséquence, le gouvernement suspendra-t-il les livraisons ininterrompues et les soumettra-t-il à la négociation avant de modifier sensiblement les méthodes de travail des postiers?

L'hon. M. Kierans: Monsieur l'Orateur, il ne s'agit pas là d'un changement appréciable dans les méthodes de travail des facteurs. A vrai dire, la majorité d'entre eux y voit une amélioration. L'important est de savoir si le rapport Freedman traitait du droit du patronat, dans les secteurs public et privé, de prendre des décisions touchant la gestion et l'administration. Selon moi, le rapport ne refuse pas au patronat le droit de prendre de telles mesures qui, dans le présent cas, étaient censées servir les intérêts du contribuable canadien en assurant une plus grande productivité et la réduction des frais.